

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **13 juillet 2026 à 19 h 30** à laquelle
prennent part :

Madame Catherine Beaudoin
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Madame Josée Cadieux
Monsieur Alexandre Roux
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Raphaël Guérard, maire, formant
quorum. Monsieur Dominic Doucet, directeur général et Me Alexandra
Gagné, greffière sont également présents.

26-07-271

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement
résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

26-07-272

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre
heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la
lecture.

Sur une proposition du conseiller Alexandre Roux, il est unanimement
résolu d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 juin
2026 et de la séance extraordinaire du 29 juin 2026.

ADOPTÉE

Dépôt des procès-verbaux de correction

26-07-273

**Règlement 2026-Projet modifiant le règlement no 2009-168
concernant la délégation à certains fonctionnaires du pouvoir
d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence –
Avis de motion**

Avis de motion est donné par la conseillère Catherine Beaudoin à l'effet
qu'il sera présenté lors d'une séance ultérieure un règlement modifiant
le règlement 2009-168 concernant la délégation à certains
fonctionnaires du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des
contrats en conséquence.

Règlement 2026-Projet modifiant le règlement no 2009-168 concernant la délégation à certains fonctionnaires du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence – Dépôt

La greffière constate que la conseillère Catherine Beaudoin, dépose le projet de règlement modifiant le règlement 2009-168 concernant la délégation à certains fonctionnaires du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence, que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

26-07-274

Règlement no 2026-Projet modifiant diverses dispositions au Règlement 2021-396 relatif aux infractions pénales générales et autres mesures applicables par la Sûreté du Québec et l'autorité compétente – Avis de motion

Avis de motion est donné par le conseiller Danis Beauvillier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ultérieure un règlement modifiant le règlement 2021-396 relatif aux infractions pénales générales et autres mesures applicables par la Sûreté du Québec et l'autorité compétente (G - 01)

Règlement no 2026-Projet modifiant diverses dispositions au Règlement 2021-396 relatif aux infractions pénales générales et autres mesures applicables par la Sûreté du Québec et l'autorité compétente – Dépôt

La greffière constate que le conseiller Danis Beauvillier dépose le projet de règlement modifiant le règlement 2021-396 relatif aux infractions pénales générales et autres mesures applicables par la Sûreté du Québec et l'autorité compétente (G - 01).

26-07-275

Règlement 2026-506 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments (PRU-2603) – Adoption

ATTENDU l'avis de motion donnée le 08 juin 2026 en séance ordinaire ;

ATTENDU le projet de règlement déposé le 08 juin 2026 en séance ordinaire;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que le greffier adjoint en a expliqué l'objet et sa portée le 08 juin 2026 en séance ordinaire;

Sur la proposition de la conseillère Josée Cadieux, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, que soit adopté le Règlement 2026-506 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments (PRU-2603).

ADOPTÉE

26-07-276

Règlement 2026-Projet modifiant le règlement no 2011-190 sur les permis et certificats (PRU-2604) – Avis de motion

Avis de motion est donné par le conseiller Me Serge Bizier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ultérieure un règlement modifiant le règlement 2011-190 sur les permis et certificats (PRU-2604).

Règlement 2026-Projet modifiant le règlement no 2011-190 sur les permis et certificats (PRU-2604) – Dépôt

La greffière constate que le conseiller Me Serge Bizier, dépose le projet de règlement modifiant le règlement 2011-190 sur les permis et certificats (PRU-2604), que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

Rapport de la gestion contractuelle – Dépôt

26-07-277

Abonnement Québec municipal – 2026-2027

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de renouveler l'abonnement Québec municipal avec la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2026-2027 au coût de 1 046,27 \$ taxes incluses ;

QUE le trésorier soit autorisé à payer cette dépense et qu'elle soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

26-07-278

Assurances – Renouvellement de la Police Cyber-risques 2026-2027

ATTENDU le programme d'achat groupé d'assurances cyber-risques de l'UMQ et la nécessité de maintenir une couverture pour ce type de risques;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de renouveler la police d'assurance Cyber-risques no ESP0540875633 de l'assureur Lloyds par l'entremise de Victor Canada et CFC Underwriters Limited offerte par le courtier BFL Canada services de risques et assurances Inc. au coût de 13 812 \$, plus les taxes applicables, les frais de police et le frais de l'UMQ pour un total de 15 383,29 \$.

QUE le trésorier soit autorisé à payer cette dépense et qu'elle soit financée à même les activités financières de l'année en cours pour la portion 2026 et que soient pourvus les montants au budget 2027 pour la portion 2027.

ADOPTÉE

26-07-279	<u>Ratification des chèques et des dépôts salaires</u> Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants : Chèques: <table> <tr> <td>- En date du 9 juin 2026 au 12 juillet 2026</td><td>1 610 654,09 \$</td></tr> <tr> <td>- nos S14280 à S14286, M3491 à M3511 & A56453 à A56466</td><td></td></tr> </table> Chèques annulés : <table> <tr> <td>- En date du 9 juin 2026 au 12 juillet 2026</td><td>(10 245,24 \$)</td></tr> <tr> <td>- nos A56269, A56396 & A56450</td><td></td></tr> </table> Dépôt salaires : <table> <tr> <td>- périodes 2026-23 à 2026-26</td><td>183 589,85 \$</td></tr> </table> ADOPTÉE	- En date du 9 juin 2026 au 12 juillet 2026	1 610 654,09 \$	- nos S14280 à S14286, M3491 à M3511 & A56453 à A56466		- En date du 9 juin 2026 au 12 juillet 2026	(10 245,24 \$)	- nos A56269, A56396 & A56450		- périodes 2026-23 à 2026-26	183 589,85 \$
- En date du 9 juin 2026 au 12 juillet 2026	1 610 654,09 \$										
- nos S14280 à S14286, M3491 à M3511 & A56453 à A56466											
- En date du 9 juin 2026 au 12 juillet 2026	(10 245,24 \$)										
- nos A56269, A56396 & A56450											
- périodes 2026-23 à 2026-26	183 589,85 \$										
26-07-280	<u>Approbation des comptes</u> Sur une proposition de la conseillère Catherine Beaudoin, il est unanimement résolu d’approuver les comptes suivants et d’en autoriser le paiement : Chèques : <table> <tr> <td>- En date du 13 juillet 2026</td><td>974 232,41 \$</td></tr> <tr> <td>nos S14287 à S14362, A56467 à A56540</td><td></td></tr> </table> ADOPTÉE	- En date du 13 juillet 2026	974 232,41 \$	nos S14287 à S14362, A56467 à A56540							
- En date du 13 juillet 2026	974 232,41 \$										
nos S14287 à S14362, A56467 à A56540											
26-07-281	<u>Nomination d’un trésorier adjoint</u> Sur la proposition du conseiller Alexandre Roux, il est unanimement résolu de nommer monsieur Dominic Doucet à titre de trésorier adjoint. ADOPTÉE <u>Dépôt – États financiers Le Partage St-Eusèbe au 31 décembre 2025</u>										
26-07-282	<u>Démission – Directeur des travaux publics</u> ATTENDU la lettre déposée par le Directeur des travaux publics ; Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que le conseil prenne acte de la démission effective de Monsieur Dave Leclerc de ses fonctions de Directeur des travaux publics en date du 4 septembre 2026 qui sera son dernier jour travaillé. ADOPTÉE										
26-07-283	<u>Démission – Directrice des communications et des relations avec les citoyens</u> ATTENDU la lettre de démission remise par la Directrice des communications et des relations avec les citoyens;										

Sur la proposition de la conseillère Josée Cadieux, il est unanimement résolu que le conseil prenne acte de la démission effective de Madame Caroline Lelièvre de ses fonctions de Directrice des communications et des relations avec les citoyens à partir du 26 juin 2026 qui sera son dernier jour travaillé.

ADOPTÉE

26-07-284

Embauche – Directrice des communications et des relations avec les citoyens

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu :

QUE la Ville de Princeville ratifie l'embauche de madame Marie-Léa Bilodeau Dion, en date du 3 août 2026, au poste de directrice des communications et des relations avec les citoyens, le tout conformément aux conditions stipulées dans la lettre d'engagement et au Protocole de relations de travail entre la Ville de Princeville et le personnel-cadre de la Ville de Princeville ;

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour le compte de la Ville de Princeville, ladite lettre d'engagement avec madame Marie-Léa Bilodeau Dion.

ADOPTÉE

26-07-285

Embauche – Journalière en horticulture saisonnière

Sur la proposition de la conseillère Catherine Beaudoin, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville ratifie l'embauche de madame Chantal Roux en date du 6 juillet 2026 au poste de journalière en horticulture, au sein du service des travaux publics.

QUE le statut pour lequel elle a été embauchée soit celui de salariée saisonnière à temps plein et que sa période d'emploi se situe entre début mai et début décembre.

ADOPTÉE

26-07-286

Embauche – Cadre-conseil soutien à la trésorerie

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville ratifie l'embauche de monsieur Carl Mailloux en date du 7 juillet 2026 au poste de cadre-conseil à la Trésorerie à temps partiel de façon temporaire ;

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour le compte de la Ville de Princeville, ladite lettre d'engagement avec monsieur Carl Mailloux selon les termes stipulés au contrat ;

QUE la lettre d'engagement soit valable jusqu'à l'embauche d'un/une trésorier(ère) avec la possibilité de prolonger ladite lettre d'entente selon les termes convenus.

ADOPTÉE

- 26-07-287

Création d’un poste d’animateur(trice) culturel(le)

Sur la proposition du conseiller Alexandre Roux, il est unanimement résolu de créer un poste d’animateur(trice) culturel(le) selon la description de tâches ci-jointe pour un poste permanent de 21 heures par semaine dont les conditions de travail seront établies par la convention collective en vigueur ;

ADOPTÉE
- 26-07-288

Réfection de la piste cyclable – Octroi de contrat

ATTENDU la recherche de fournisseur et l’annexe II préparée par Dave Leclerc, directeur des travaux publics ;

Sur une proposition de la conseillère Josée Cadieux, il est unanimement résolu, le maire s’abstenant de voter, d’octroyer le contrat de réfection et pavage de la piste cyclable de la rue St-Jean Baptiste jusqu’à la rue St-Pierre à Pavage Veilleux Asphalte pour un montant de 96 398,75 \$ plus les taxes applicables ;

QUE le trésorier soit autorisé à payer cette dépense et que celle-ci soit financée pour la moitié par le Programme d’aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et pour l’autre moitié par le fonds de roulement remboursé en dix versements égaux pendant dix ans.

ADOPTÉE
- 26-07-289

Pavage du Faubourg des Prés (AO26-VM-01) – Octroi de contrat

ATTENDU QUE l’appel d’offre public AO26-VM-01 publié le 13 mai 2026 ;

ATTENDU l’ouverture des offres le 25 juin 2026 conformément aux dispositions de la loi et l’analyse de la conformité des soumissions ;

Sur la proposition de la conseillère Catherine Beaudoin, il est unanimement résolu d’accorder le contrat de pavage du développement Faubourg des Prés à Construction et pavage Portneuf inc. au montant approximatif de 872 319,04 \$ incluant les taxes applicables ;

QUE cette dépense soit financée par le *Règlement 2025-486 décrétant une dépense de 6 783 000\$ et un emprunt de 6 000 000\$ pour la construction des infrastructures municipales du développement Faubourg des Prés* ainsi que les recettes de ventes des terrains du développement du Faubourg des Prés.

ADOPTÉE
- 26-07-290

Municipalité amie des enfants – Engagements

ATTENDU QUE la Ville de Princeville souhaite obtenir l’accréditation municipalité amie des enfants ;

ATTENDU la résolution 26-06-252 autorisant le dépôt d’un dossier de candidature et reconnaissance à titre de municipalité amie des enfants ;

Sur la proposition du conseiller Alexandre Roux, il est unanimement résolu que le conseil s'engage à réaliser les projets suivants priorisés par le comité permanent de la famille de Princeville dans le cadre du renouvellement de la reconnaissance *Municipalité amie des enfants* :

- la réalisation du parc du Faubourg des Prés ;
- la construction d'un terrain de basketball ;
- l'agrandissement du pavillon multifonctionnel afin de mieux répondre aux besoins du camp de jour ;

ADOPTÉE

26-07-291

Prolongation de la lettre d'entente – Service aux sinistrés – Croix-Rouge

ATTENDU la résolution numéro 24-05-183 adoptée lors de la séance autorisant la signature d'une entente d'une durée de deux ans jusqu'en juillet 2026 et prévoyant le renouvellement de celle-ci pour une période d'un an ;

ATTENDU QUE la contribution de la Ville sera de 0.21 \$ par habitant pour la période de juillet 2026 à juin 2027;

Sur proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'autoriser le trésorier à faire le versement de la contribution de 1 347,36 \$ pour le service aux sinistrés et que celle-ci soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

26-07-292

Demande d'autorisation à la CPTAQ – Camping Plage des Sables inc.

ATTENDU QUE la demanderesse CAMPING PLAGE DES SABLES INC. s'adresse à la Commission afin qu'elle autorise l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit pour des fins d'agrandissement de son camping, d'une superficie approximative de 5 hectares, correspondant à une partie du lot 4 308 713 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE l'usage projeté permet de consolider une activité déjà implantée depuis plusieurs décennies, tout en assurant une utilisation plus appropriée et sécuritaire d'un secteur présentant des contraintes importantes, notamment en raison de son historique d'utilisation et de sa localisation contiguë aux installations existantes.

ATTENDU QUE le secteur retenu pour l'agrandissement est directement contigu aux installations existantes et constitue le seul emplacement permettant à la fois la relocalisation de l'entrée du camping vers le 12^e Rang Ouest, l'aménagement d'un secteur d'accueil fonctionnel, l'ajout de nouveaux espaces d'hébergement et la création d'un pôle récréatif intégré au reste des installations. Le projet vise ainsi à assurer le développement cohérent d'une entreprise récréotouristique présente sur le territoire depuis plus de soixante ans, tout en améliorant l'expérience offerte à sa clientèle ;

ATTENDU QUE la demande est conforme avec le règlement de zonage en vigueur de la Ville de Princeville ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danis Beauvillier et unanimement résolu, d'appuyer la présente demande et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

26-07-293

Demande de dérogation mineure – 155 route 116 Est

ATTENDU QU'il y a neuf critères d'évaluation en matière de dérogation mineure :

- 1- La dérogation mineure est conforme aux objectifs du plan d'urbanisme ;
- 2- L'application du règlement cause un préjudice sérieux à la personne qui fait la demande ;
- 3- La dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;
- 4- La dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique ;
- 5- La dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de santé publique ;
- 6- La dérogation ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ;
- 7- La dérogation ne porte pas atteinte au bien-être général ;
- 8- La dérogation a un caractère mineur, car les points touchés par la dérogation sont mineurs ;
- 9- Les travaux ne sont pas en cours ou déjà exécutés ;

ATTENDU QUE les demandeurs désirent construire un gazebo de 53,52 m² sur la dalle de béton existante située à proximité de la résidence.

ATTENDU QUE ce bâtiment servirait pour aménager une cuisine d'été, abriter le spa et le BBQ et installer un ensemble de patio ;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif en urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Me Serge Bizier, d'accepter pour la propriété située au 155 route 116 Est la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Carl Trépanier et par Madame Marie-Claude Charest afin de permettre la construction d'un gazebo de 53,52 m², ce qui représente une dérogation de 28,52 m² de plus qu'autorisé à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

Demande de dérogation mineure – 52, boulevard Carignan Est

ATTENDU QU'il y a neuf critères d'évaluation en matière de dérogation mineure :

- 1- La dérogation mineure est conforme aux objectifs du plan d'urbanisme ;
- 2- L'application du règlement cause un préjudice sérieux à la personne qui fait la demande ;
- 3- La dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;
- 4- La dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique ;
- 5- La dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de santé publique ;
- 6- La dérogation ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ;
- 7- La dérogation ne porte pas atteinte au bien-être général ;
- 8- La dérogation a un caractère mineur, car les points touchés par la dérogation sont mineurs ;
- 9- Les travaux ne sont pas en cours ou déjà exécutés ;

ATTENDU QUE les demandeurs projettent d'agrandir leur garage annexe sur 25 pieds de façade par 45 pieds de profondeur ;

ATTENDU QUE cet agrandissement s'agence bien avec le garage existant de 63,59 m² et la maison existante de 151,8 m²;

ATTENDU QUE la superficie du garage après agrandissement est supérieure au 75% permis pour un garage annexe à la résidence et supérieure à la superficie maximale permise de 120 m² pour ce type de bâtiment.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif en urbanisme;

Sur une proposition du conseiller Alexandre Roux, il est unanimement résolu, d'accepter pour la propriété du 52, boulevard Carignan Est la demande de dérogation mineure présenté par Monsieur Martin Lehoux et de Madame Karine Rousseau afin de permettre l'agrandissement du garage annexe représentant 110,8% de la superficie de la maison et une superficie totale de 168,2 m², ce qui représente une dérogation de 35,8 % de plus pour le pourcentage par rapport à la maison de 48,2 m² de plus pour la superficie totale permise.

ADOPTÉE

26-07-295

Demande d'occupation du domaine public de madame Agathe Brassard et madame Gilberte Brassard

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a adopté le règlement no 2017-313 concernant l'occupation du domaine public ;

ATTENDU QUE la présente demande a pour but de régulariser une situation existante depuis plusieurs années ;

ATTENDU QUE l'empiètement sur le domaine public est d'une superficie de 98,5 m² selon le plan préparé par Monsieur Raphaël Marcoux arpenteur-géomètre au dossier 4642 ;

ATTENDU QUE selon l'article 8 du *Règlement 2017-313*, l'autorisation prend fin à la démolition de l'immeuble sauf si un motif de sécurité commande la reconstruction de l'immeuble visé par la demande. L'autorisation est alors maintenue ;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

Sur une proposition de la conseillère Josée Cadieux, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour les propriétés situées au 42 et 44 rue des Trois Lacs, la demande d'occupation du domaine public présentée par Raphaël Marcoux arpenteur-géomètre pour Madame Agathe Brassard et Madame Gilberte Brassard afin de régulariser cette situation en permettant un empiètement de 98,5 m² dans l'emprise de la rue des Trois Lacs selon le plan préparé par Monsieur Raphaël Marcoux arpenteur-géomètre.

ADOPTÉE

26-07-296

Autorisation de dépenses et signature – Entente publicitaire Parc linéaire

Sur la proposition de la conseillère Catherine Beaudoin, il est unanimement résolu d'acheter la publicité dans la carte vélo du Parc Linéaire des Bois-Francis au coût de 350\$, plus les taxes applicables et d'autoriser le trésorier à faire ce paiement.

ADOPTÉE

26-07-297

Entente de partenariat collaboratif « Marché des saveurs de la région de l'Érable » - Autorisation de signature

ATTENDU QUE le projet « Marché des saveurs de la région de L'Érable » vise à mettre en valeur les producteurs agricoles, transformateurs agroalimentaires et artisans locaux par la création d'une identité commune favorisant l'achat local et les circuits courts ;

ATTENDU QUE le développement de marchés estivaux permettra de soutenir l'économie locale et l'attractivité touristique du territoire ;

ATTENDU QUE cette initiative permettra de renforcer la visibilité des marchés publics, d'accroître l'accessibilité aux produits frais de proximité et de créer des espaces de rencontres dynamiques pour la population ;

ATTENDU QUE les parties conviennent de collaborer dans l'organisation et la promotion du projet et que les marchés demeurent autonomes dans la tenue de leur événement respectif ;

ATTENDU QUE les parties utiliseront l'image de marque « Marchés des saveurs de la région de L'Érable » ;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général, Dominic Doucet, à signer l'entente de partenariat collaboratif pour la mise en œuvre du projet « Marchés des saveurs » ainsi que tout document nécessaire ou utile à ce partenariat.

ADOPTÉE

26-07-298

Autorisation de signature – Entente relative à l'octroi d'une aide financière via l'entente de développement culturel 2025-2027 pour le projet d'animation dans les bibliothèques

ATTENDU la demande d'aide financière et technique déposée par la bibliothèque, la gestion de cette aide financière et technique par la MRC et le besoin d'encadrer cette aide via une entente ;

Sur la proposition du conseiller Alexandre Roux, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général, Dominic Doucet, à signer l'entente relative à l'octroi d'une aide financière via l'entente de développement culturel 2025-2027 pour le projet d'animation dans les bibliothèques.

ADOPTÉE

26-07-299

Publicité Programme 2026-2027 – Chevaliers de Colomb

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de réserver l'espace d'une page de publicité dans le programme 2026-2027 des Chevaliers de Colomb au coût de 100\$;

D'AUTORISER le trésorier à faire le paiement et que la dépense soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

26-07-300

Demande d'autorisation – collecte de dons sur rue – Centre de prévention du suicide

Sur la proposition de la conseillère Josée Cadieux, il est unanimement résolu de permettre la collecte de dons sur rue le 10 septembre 2026 pour amasser des fonds pour le Centre de prévention du suicide Arthabaska-Érable.

ADOPTÉE

26-07-301

Demande d'aide financière – Club Lion – Course de boîtes à savons

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'octroyer une aide financière de 1 000\$ au Club des Lions pour l'organisation de leur course de boîtes à savon annuelle et que le trésorier soit autorisé à payer cette aide financière

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

26-07-302

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19 h 51.

ADOPTÉE

Me Alexandra Gagné, greffière

Raphaël Guérard, maire